

Délibération n° 25-066

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du
27 juin 2025

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin 2025 à 10 heures,
Le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Mme WIART Virginie en suite de convocation en date du 23
juin 2025.

Objet de la délibération

Approbation du compte administratif 2024
Budget du Foyer Restaurant

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 9

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart**, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Hors la Présence de Madame la Vice-Présidente déléguée, et sous la Présidence de Madame Dominique Cardon.

Vu l'instruction budgétaire M22,

Vu le budget de l'exercice 2024 approuvé,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2024 du comptable public et sur proposition de Madame la Vice-Présidente déléguée

Il convient d'approuver le Compte Administratif 2024 du Foyer restaurant
qui a pour fonction de présenter, après la clôture de l'Exercice, les résultats de l'exécution du budget.

Pour l'exercice 2024, les résultats et soldes sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<i>Recettes</i>	4 313,95 €	548 827,33 €	553 141,28 €
<i>Dépenses</i>	520,00 €	569 544,81 €	570 064,81 €
<i>Résultat de l'exercice N</i>	3 793,95 €	-20 717,48 €	-16 923,53 €
<i>Résultat cumulé exercice N-1</i>	32 699,24 €	-234 681,47 €	-201 982,23 €
<i>Reports en Restes à Réaliser</i>			
<i>Recettes</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dépenses</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Intégration Régul Provision</i>	-1 272,42 €		0,00 €
<i>Résultat cumulé</i>	35 220,77 €	-255 398,95 €	-220 178,18 €

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame la Vice-Présidente déléguée,
Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
Approuve la conformité du compte administratif de l'exercice 2024 au compte de gestion du comptable
public.

Le Conseil d'Administration, **APPROUVE à la majorité avec une abstention**, après en avoir délibéré,
le compte administratif de l'exercice 2024 du budget Foyer Restaurant.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article
2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée

Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

